

Ce que vous pouvez faire si vous présentez un risque accru de développer une forme grave de la maladie COVID-19



Dans l'état des connaissances actuelles, les personnes présentant un risque accru de développer une forme grave de la maladie COVID-19 sont :

- Les personnes âgées
- **Les personnes de tous âges souffrant de l'une des affections suivantes :**
 - Cancer
 - Maladie rénale chronique
 - Maladies pulmonaires chroniques, dont la BPCO (bronchopneumopathie chronique obstructive), l'asthme (modéré à sévère), la pneumopathie interstitielle, la mucoviscidose et l'hypertension pulmonaire
 - Démence ou autres troubles neurologiques
 - Diabète (type 1 ou type 2)
 - Trisomie 21
 - Problèmes cardiaques (tels qu'une insuffisance cardiaque, une coronopathie, des cardiomyopathies ou de l'hypertension)
- Infection par le VIH
- Immunodépression (système immunitaire affaibli)
- Maladie du foie
- Surpoids et obésité
- Grossesse
- Drépanocytose ou thalassémie
- Tabagisme, actuel ou ancien
- Greffe d'un organe plein ou de cellules souches du sang
- Accident vasculaire cérébral ou maladie cérébrovasculaire, qui affecte la circulation sanguine dans le cerveau
- Troubles liés à l'usage de drogues



Appelez votre professionnel de santé si vous êtes malade.
Pour obtenir plus d'informations sur les mesures que vous pouvez prendre pour vous protéger, consultez la page [How to Protect Yourself \(Comment vous protéger\)](#) sur le site des CDC.

[cdc.gov/coronavirus](https://www.cdc.gov/coronavirus)

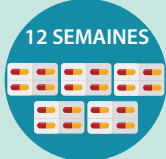
Aidez à vous protéger et à protéger les autres :



Avant votre départ



Rendez-vous chez votre professionnel de santé et préparez votre dossier médical.



Faites-vous remettre un stock de médicaments équivalent à 12 semaines de traitement.



Discutez des options de vaccination contre la maladie COVID-19 avec votre professionnel de santé.



Vous devrez subir un test viral de dépistage de la COVID-19 au plus tard 3 jours avant votre voyage ou fournir un document attestant de votre guérison* de la maladie COVID-19.

* Ce document inclut la preuve d'un test viral positif au cours des trois derniers mois et une lettre d'un professionnel de santé ou d'un agent de santé publique indiquant que vous êtes autorisé(e) à voyager.



Pendant le voyage



Portez un masque qui recouvre complètement votre nez et votre bouche et qui s'adapte parfaitement aux contours de votre visage, même si vous avez été vacciné(e).



Lavez-vous les mains souvent ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool.



Évitez les contacts rapprochés (2 mètres) avec des personnes qui ne vivent pas avec vous.



Prévenez l'OIM et le personnel de la compagnie aérienne si vous ne vous sentez pas bien pendant votre voyage.



Après votre arrivée



Contactez l'agent chargé de votre dossier à l'agence de relocalisation pour connaître les exigences et recommandations spécifiques à votre région.



Soyez attentif à l'apparition de symptômes de la COVID-19. Si vous vous sentez malade, prenez votre température.



Demandez à votre professionnel de santé ou à l'agent chargé de votre dossier à l'agence de relocalisation de vous faire vacciner contre la COVID-19 si ce n'est pas déjà le cas.



Continuez à suivre les étapes de la rubrique « Pendant le voyage » jusqu'à ce que vous soyez complètement vacciné contre la COVID-19 (2 semaines après votre dernière dose).



Si vous tombez malade ou pensez que vous pouvez avoir contracté la COVID-19 :



Restez chez vous. Évitez autant que possible les contacts avec des tiers.



Contactez votre professionnel de santé et l'agent chargé de votre dossier à l'agence de relocalisation. Si vous avez besoin de l'aide d'un interprète pour parler à votre professionnel de la santé, l'agent chargé de votre dossier pourra vous aider.



Appelez le 911 et consultez immédiatement un médecin si vous présentez des signes alarmants (notamment des difficultés respiratoires).